



Commune de Tannay

Tannay, le 15 mai 2017/DR/cg/10.03

Préavis N° 9

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 440'000 CHF/TTC
POUR LA RÉNOVATION DE LA BUVETTE DE LA PLAGE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

En 1973, le bâtiment de la Buvette de la Plage, sis sur la parcelle N° 232, a été racheté par la Commune de Tannay. Il s'agissait à l'époque d'une habitation et d'un atelier pour une superficie de 85 m².

Aujourd'hui, suite à différents aménagements et améliorations, notre commune est propriétaire d'une buvette/restaurant sur une parcelle appartenant au Canton de Vaud et au bénéfice d'un droit de superficie accordé par ce dernier jusqu'en 2022, non rémunéré jusqu'à ce jour.

2. Rappel des faits

En 2006, un incendie a détruit une partie de la buvette/restaurant. A l'époque, il a été décidé de reconstruire la partie endommagée en édifiant un bâtiment annexe provisoire de la même dimension et au même emplacement que celui qui avait été détruit par l'incendie. La construction de ce bâtiment annexe a été financée en grande partie grâce au remboursement de l'assurance incendie. Depuis lors aucun aménagement n'a été entrepris.

3. Aujourd'hui

La situation devient urgente afin de répondre à une mise en conformité des lieux. Compte tenu du succès rencontré par la Buvette de la Plage, la Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux afin qu'elle reste un lieu privilégié conforme aux prescriptions en vigueur tout en gardant son aspect actuel. Il est prévu, dans le futur, la rénovation des locaux annexes.

4. Description des travaux

Cuisine

C'est le point crucial qui pourrait remettre en question la pérennité de l'établissement. Il est en effet primordial que la cuisine réponde aux normes en vigueur actuellement.

En conséquence, il est prévu de la déplacer dans le bâtiment annexe et de la réaménager.

Sanitaires

Il n'y a pas de sanitaires à l'intérieur de la buvette et la clientèle doit utiliser ceux de l'extérieur, qui sont également à la disposition des locataires du camping et du public. Ils sont maintenus propres, mais ils sont vétustes.

La Municipalité envisage donc la construction de deux WC dans le restaurant.

Assainissement/isolation

Dans le but de limiter les frais, il est prévu de conserver le restaurant original et le restaurant annexe mais d'en améliorer l'isolation qui est insuffisante par le remplacement des fenêtres et portes, l'isolation des parois et de la toiture. Le chauffage sera rénové, tout en rappelant que l'établissement est saisonnier et qu'il est ouvert de début mars à fin octobre.

Pour rappel, la partie annexe reconstruite après l'incendie de 2006 n'était que « provisoire ».

5. Prix

Selon le devis établi par l'architecte, le montant s'élève à 400'000 CHF/TTC, auxquels s'ajoute une réserve de 10% (divers et imprévus), soit un total de 440'000 CHF/TTC. Les travaux comprennent les démolitions diverses (cuisine, maçonnerie, sols), les rénovations (maçonnerie, menuiserie, installations électriques, cuisine, sanitaires, ventilation et distribution chauffage. Finitions sols, murs et plafond. Menuiserie/vitrerie intérieure), la production de chaleur et l'assainissement énergétique.

Ces travaux doivent impérativement être effectués pendant la durée de fermeture saisonnière de la Buvette de la Plage entre le 15 octobre et le 15 mars.

7. Décision

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 9

vu : le rapport de la Commission des finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de 440'000 CHF dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,**
- **de l'autoriser à amortir ce montant au maximum sur 20 ans.**

Municipale responsable :
Denise Rudaz



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Catherine Gandolfi

